

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2025

Référence
D2025_17

Objet de la délibération
Acceptation du devis de la compagnie " Si par hasard "

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi vingt-huit mars, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

Absent(e-s) : M MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Acceptation du devis de la compagnie " Si par hasard "

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la compagnie « Si par hasard » pour un concert du groupe CUARTETO CAFE CON PAN. Il s'agit d'une prestation une heure trente par quatre musiciens de musique cubaine.

Le coût de la prestation s'élève à 1550€ TTC répartis comme suit :

1 400 € TTC de prestation
150 € TTC de frais de gestion, de transport et de sonorisation
Soit un total de 1 550 € TTC

Après échange et discussion, **le conseil municipal :**

- **Accepte** le devis de la compagnie « Si par hasard » d'un montant de 1 550€ pour une prestation le dimanche 13 juillet 2025.
- **Charge** Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 045-214503252-20250328-D2025_17-DE